

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 23 mars 2017 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

À 19 h 23, M. Daniel Lussier, maire, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2017-03-040

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyée par Isabelle Leduc conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT N° 310 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX – ADOPTION**

Ce point est reporté à une séance subséquente.

rés : 2017-03-041

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2016**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de **69 163 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

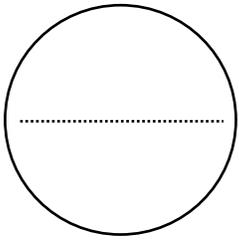
Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu' un rapport spécial de vérification externe n'est plus exigé.

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE



rés : 2017-03-042

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Ce point est reporté à une séance subséquente.

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA RÉPARATION D'UNE POMPE À LA STATION FORTIN

Attendu que la municipalité a adjugé un mandat visant l'entretien préventif de ses stations de pompage pour évaluer l'état de l'ouvrage et planifier les travaux à venir (*ref : Résolution n° 2016-04-066*) ;

Attendu que lors des inspections par Global Électro-Mécanique inc., des interventions à effectuer pour la santé du réseau ont été identifiées selon leur gravité (urgentes, moins urgentes, etc.) ;

Attendu que certaines interventions ont été budgétées en 2017 (*ref : Résolution n° 2016-06-109*) telles que le remplacement et la réparation de conduits, le remplacement de capelets et le remplacement d'un purgeur ;

Attendu qu'» une intervention d'urgence a eu lieu le 14 mars dernier puisque des débris jetés dans le réseau sanitaire ont endommagé des pièces du réseau sur leur passage à la station Fortin ;

Attendu qu'» il a fallu réparer d'urgence une des pompes de la station Fortin et les conduites pour soutenir la tuyauterie ;

En conséquence, il est proposé Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- de mandater Global Électro-Mécanique inc. pour la réparation d'une pompe à la station Fortin au montant de 3 146 \$, plus taxes (devis n° 2196 daté du 16 mars 2016) et pour les réparations des conduites, des caplets et d'un purgeur à la station Fortin au montant de 9 450 \$, plus taxes (devis n° 2176 daté du 21 décembre 2016) ;
- d'autoriser M. Sylvain Boucher à accepter un contrat pour les services d'un camion-récureur pour l'intervention planifiée ;
- de financer les dépenses susmentionnées non budgétées liées à l'intervention d'urgence du 14 mars dernier à même le fonds de réserve pour l'entretien du réseau d'égout.

ADOPTÉE

rés : 2017-03-043

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES TRAVAUX DE SCÈLLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE 2017

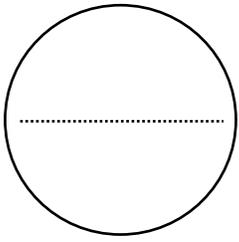
Attendu que le service de voirie de la municipalité a prévu des travaux d'entretien des chemins cet été pour colmater certaines voies de circulation ;

Attendu que les besoins pour le printemps 2017 sont de 15 000 mètres linéaires ;

Attendu qu'» une demande de prix a été effectuée auprès de deux entreprises, soit, Groupe Lefebvre et L'Équipe Marcil inc. ;

En conséquence, il est proposé Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de L'Équipe Marcil inc. datée du 2 février 2017 au montant de 1,49 \$ du mètre linéaire, plus taxes, pour 15 000 mètres linéaires.

ADOPTÉE



rés : 2017-03-044

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES FEUX D'ARTIFICE DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Royal Pyrotechnie présentée le 20 mars 2017 pour la réalisation d'un spectacle pyrotechnique de 12 à 15 minutes à l'occasion des festivités de la Fête nationale prévues le 17 juin 2017 comprenant la conception, l'obtention de permis, l'installation, les produits, le transport, l'assurance et les artificiers pour un montant de 7 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

rés : 2017-03-045

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA RURALITÉ - CONCEPTION ET INSTALLATION D'ENSEIGNES MUNICIPALES

Attendu que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite mieux informer la population sur les lieux à fréquenter, sur l'actualité et sur les événements communautaires à venir.

Attendu que le conseil municipal désire aussi embellir le village afin d'agrémenter la vie à Sherrington et favoriser le sentiment de bien-être chez la population ;

Attendu que considérant ce qui précède, la municipalité a pour projet la conception et l'installation d'enseignes municipales ;

Attendu que le conseil municipal souhaite déposer une demande d'aide financière au fonds de la ruralité à la MRC des Jardins-de-Napierville pour ce projet ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement de déposer une demande d'aide financière au fonds de la ruralité (enveloppe locale des années 2016-2017) à la MRC des Jardins-de-Napierville pour le projet de conception et installation d'enseignes municipales et de nommer M^e Raffaella Di Stasio, signataire de la demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

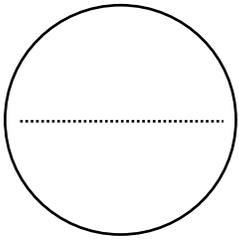
rés : 2017-03-046

CONTRAT DE SERVICE POUR UNE PRESTATION MUSICALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET ALTER EGO PRODUCTIONS INC. – ACCEPTATION ET NOMINATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par Daniel Laplante, conseiller, appuyé par Isabelle Leduc, conseillère, et résolu unanimement :

- d'accepter le contrat n° 854 daté du 22 mars 2017, soumis par Alter Ego Production pour la production d'un spectacle musical du Groupe Shine (spectacle top 40) pour un montant de 4 000 \$, plus taxes ;
- de nommer M^e Raffaella Di Stasio, signataire dudit contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE



rés : 2017-03-047

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 42 sur une proposition de Éric Beaudin, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 23 mars 2017.